

Département de Saône-et-Loire  
COMMUNE DE LA CLAYETTE

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**N° 2024/22**

**Séance du 15 avril 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le quinze du mois d'avril à vingt heures, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Christian LAVENIR, Maire.

Date de convocation : 2 avril 2024	
Nombre de Membres en exercice :	19
Nombre de Membres présents :	16
Nombre de suffrages exprimés :	19
Votes Pour :	19
Vote Contre :	0
Abstentions :	0

**Présents** : LAVENIR Christian, LE CLOIREC Alain, LABONNE NOLLET Laurie, BERDAGUE Patrick, DESCHARNE Samuel, PLATHEY Pierre, BUSSEUIL Georges, MATHUS Véronique, BOUCLIER Florence, CLEMENT Nathalie, DELANGLE Sylvain, BENCADI Karim, MUNCH Armelle, MARTINOT Noémie, LAROCHE Daniel, MATHIEUX Marc

**Procurations** : DELANGLE Sylvie a donné pouvoir à LAROCHE D, MORIN DESMURS Michèle à P. BERDAGUE, CLEMENT Pascal a donné pouvoir à C. LAVENIR

**Absents excusés** :

Le secrétariat a été assuré par : P. BERDAGUE

**Objet : Vote du compte administratif 2023 du Budget principal et affectation des résultats**

Vu l'article L2121-14 du Code des collectivités territoriales, Monsieur Pierre PLATHEY est élu président de séance pour l'approbation du compte administratif,

Vu les articles L1612-12, L2121-31 du Code général des collectivités territoriales,

Le Conseil municipal après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives du budget principal pour l'exercice 2023, est invité à se prononcer sur le compte administratif dressé par Monsieur Christian LAVENIR, Maire. Ce dernier quitte la séance.

**Monsieur le Maire ayant quitté la salle, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**-ADOpte** le compte administratif 2023 du **Budget principal**,

**-DECIDE** d'affecter les résultats comme présentés dans le tableau suivant.

FONCTIONNEMENT	
dépenses	1 713 117,05 €
recettes	2 144 247,88 €
<b>total</b>	<b>431 130,83 €</b>

INVESTISSEMENT	
dépenses	485 557,26 €
recettes	995 837,97 €
<b>total</b>	<b>510 280,71 €</b>

Restes à réaliser 2023	
dépenses	110 470,00 €
recettes	250 000,00 €
<b>solde</b>	<b>139 530,00 €</b>

Pour rappel 2023	
excédent reporté section fonctionnement	215 985,80 €
déficit reporté section investissement	90 981,11 €

RESULTATS 2023	
<b>Résultat de fonctionnement</b>	
A – Résultat de l'exercice	431 130.83 €
B – Résultat antérieur reporté	+215 985.80€
<b>C – RESULTAT DE L'EXERCICE : EXCEDENT FONCTIONNEMENT</b>	<b>+647 116.63 €</b>
D – Solde d'exécution d'investissement (dont 90 981.11€ déficit investissement 2022)	+419 299.60 €
E- Solde des restes à réaliser d'investissement 2023	+ 139 530€
<b>AFFECTATION</b>	
affectation en investissement R 001	+419 299.60€
report en fonctionnement R 002	+ 647 116.63 €

Fait et délibéré les jours mois et an que dessus.

Acte télétransmis au contrôle de légalité le ..... 16/04/2024 .....
Acte contresigné le .....
Le Maire, C. LAVENIR

Le Maire, C. LAVENIR



Le/La secrétaire de séance,